

Le **LUNDI** 11<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt et un, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à huis clos par visioconférence à 20 h, sont présents :

Madame Véronique Gauthier, conseillère et messieurs Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Benoit Poirier et Pierre Gagnon, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. Adoption de l'ordre jour :**

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**2. Approbation des procès-verbaux :**

2.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2020.

2.2. Séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

**3. Présentation des comptes :**

3.1. Approbation des comptes au 31 décembre 2020.

3.2. Période de questions.

**4. Administration générale :**

4.1. Caisse Desjardins Baie-des-Chaleurs – Confirmation de la marge de crédit.

4.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 688 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021.

4.3. Adjudication d'une émission d'obligation à la suite de la demande de soumission publique.

4.4. Caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées du sud de la Gaspésie – Confirmation de participation au projet.

4.5. RÉGIM Transport collectif – Contribution au transport adapté pour l'année 2021.

4.6. Vérificateur externe – Octroi du mandat suite au processus d'appel d'offres.

4.7. Mesures de confinement liées à la pandémie – Mise à pied temporaire.

**5. Travaux publics :**

- 5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.
- 5.2. Opérateur saisonnier d'hiver – Confirmation d'embauche d'un employé temporaire.
- 5.3. Contremaître d'hiver – compensation pour l'utilisation d'un cellulaire.

**6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :**

- 6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.
- 6.2. Emploi été Canada – Autorisation de déposer une demande.
- 6.3. Circuit des plages – Nomination d'un signataire pour l'adhésion au guide de l'ATR .

**7. Urbanisme :**

- 7.1. Dépôt du rapport de statistiques sur l'émission des permis (décembre et année 2020) et du rapport mensuel du service de l'urbanisme.
- 7.2. Nordika – Usine d'huiles essentielles – Appui à une demande à la CPTAQ.
- 7.3. Huitres BDC – Demande d'utilisation d'un terrain municipal.

**8. Sécurité incendie :**

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.
- 8.2. Autorisation d'embauche d'un nouveau pompier.

**9. Autres :**

- 9.1. Affaires nouvelles :
- 9.2. Correspondance.
- 9.3. Période de questions.
- 9.4. Levée de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**1. Adoption de l'ordre jour :**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

2021-01-001

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté en considérant la modification suivante :

- 7.3. Point retiré;

## **2. Approbation des procès-verbaux :**

### 2.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2020.

2021-01-002

Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit accepté tel que rédigé.

### 2.2. Séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

2021-01-003

Il est proposé par la conseillère Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 soit accepté tel que rédigé.

## **3. Présentation des comptes :**

### 3.1. Approbation des comptes au 30 décembre 2020.

2021-01-004

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 30 décembre 2020, d'une somme de **1 078 102.46 \$** et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de **211 802,42 \$**, pour des déboursés totaux de **183 531.39 \$**. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

---

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### 3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répondra aux questions posées après la diffusion de la séance publique.

#### 4. Administration générale :

##### 4.1. Caisse Desjardins Baie-des-Chaleurs – Confirmation de la marge de crédit.

2021-01-007

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une marge de crédit au montant de 300 000 \$ à la Caisse Desjardins Baie-des-Chaleurs;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, tout document à cet effet.

##### 4.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 688 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021.

2021-01-005

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bonaventure souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 688 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
R2019-730	722 000 \$
2005-532	83 000 \$
R2009-582	883 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros R2019-730 et R2009-582, la Ville de Bonaventure souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE GAUTHIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>128 800 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>130 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>133 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>135 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>137 400 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>1 022 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R2019-730 et R2009-582 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cing (5) ans** (à compter du 19 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- 4.3. Adjudication d'une émission d'obligation à la suite de la demande de soumission publique.

2021-01-006

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 janvier 2021
Montant :	1 688 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Ville de Bonaventure a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2021, au montant de 1 688 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du

Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS

128 800 \$	1,32000 %	2022
130 800 \$	1,32000 %	2023
133 100 \$	1,32000 %	2024
135 300 \$	1,32000 %	2025
1 160 000 \$	1,32000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,32000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

128 800 \$	0,55000 %	2022
130 800 \$	0,65000 %	2023
133 100 \$	0,80000 %	2024
135 300 \$	1,00000 %	2025
1 160 000 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,85900

Coût réel : 1,36863 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

128 800 \$	1,40000 %	2022
130 800 \$	1,40000 %	2023
133 100 \$	1,40000 %	2024
135 300 \$	1,40000 %	2025
1 160 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,40000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS est la plus avantageuse;

**Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier, appuyé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Bonaventure accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 1 688 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros R2019-730, 2005-532 et R2009-582. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

4.4. Caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées du sud de la Gaspésie – Confirmation de participation au projet.

2021-01-008

**CONSDÉRANT** l'importance pour la ville de préserver la qualité de l'eau de la rivière Bonaventure;

**CONSIDÉRANT** les efforts investis par la ville au cours des dernières années pour préserver la qualité à long terme de la rivière Bonaventure;

**CONSIDRANT QUE** la proposition du conseil de l'eau Gaspésie Sud pour la caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche du conseil de l'eau Gaspésie Sud pour la caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées et que la ville contribue en nature pour un montant équivalent à 840\$ au projet;

**QUE** cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.5. RÉGIM Transport collectif – Contribution au transport adapté pour l'année 2021.

2021-01-009

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Ville de Bonaventure confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

**QUE** la Ville de Bonaventure confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de 5 784 \$;

**QUE** cette somme soit financée par l'état des activités financières.

4.6. Vérificateur externe – Octroi du mandat suite au processus d'appel d'offres.

2021-01-010

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offres pour les services de vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission conforme a été reçue à l'intérieur des délais prescrits dans le devis d'appel d'offres;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de vérificateur externe pour les années 2020, 2021 et 2022 à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la somme totale de 61 500\$ avant les taxes applicables.



4.7. Mesures de confinement liées à la pandémie – Mises à pied temporaires.

2021-01-011

**CONSIDÉRANT** les mesures sanitaires imposées le 5 janvier 2021 par le premier ministre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles mesures temporaires entraînent l'obligation de fermer certaines infrastructures municipales, dont le centre récréatif Desjardins et la piscine Marylène Pigeon;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fermetures nécessitent la mise à pied temporaire de certains employés;

**CONSIDÉRANT** la liste des employés par les directeurs de service;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de procéder à la mise à pied temporaire de trois employés saisonniers et de cinq étudiants pour une période indéterminée.

**5. Travaux publics :**

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des travaux publics est remis au conseil municipal pour considération.

5.2. Opérateur saisonnier d'hiver – Confirmation d'embauche d'un employé temporaire

2021-01-012

**CONSIDÉRANT** l'affichage d'un poste temporaire d'opérateur saisonnier d'hiver;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection incluant l'évaluation des curriculum vitae reçus et les entrevues;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 curriculum vitae aient été reçus;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection et les recommandations du directeur du service des travaux publics et du directeur général et secrétaire-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Soliel Brideau pour le poste temporaire d'opérateur saisonnier d'hiver;

5.3. Contremaître d'hiver – compensation pour l'utilisation d'un cellulaire.

2021-01-013

**CONSIDÉRANT** l'embauche de monsieur Martin Arsenault pour le poste de contremaître d'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ses fonctions monsieur Arsenault doit pouvoir être rejoint en tout temps et que lui-même doit être en mesure de rejoindre en tout temps les opérateurs-chauffeurs;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une compensation monétaire pour l'utilisation de son cellulaire personnel à monsieur Martin Arsenault d'un montant 30\$ mensuellement, et ce, pour la saison hivernale.

**6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :**

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme est remis au conseil municipal pour considération.

6.2. Emploi été Canada – Autorisation de déposer une demande.

2021-01-014

**CONSIDÉRANT QUE** la ville embauche annuellement environ 15 étudiants pour effectuer diverses tâches;

**CONSIDÉRANT QUE** ces embauches sont nécessaires pour la bonne conduite des opérations estivales de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins pour le camp de jour Kioki sont de 5 étudiants;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à déposer une demande au programme Emploi été Canada et d'autoriser cette dernière à signer les documents relatifs à cette demande;

6.3. Circuit des plages – Nomination d'un signataire pour l'adhésion au guide de l'ATR.

2021-01-015

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer une mise en marché adéquate du circuit des plages;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'améliorer la signalisation par l'ajout d'affichage touristique et que pour faire cette amélioration notre formule d'adhésion à l'ATR doit être modifiée;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit modifiée notre formule d'adhésion à l'ATR afin d'y inclure le circuit des plages pour un montant initial d'environ 90\$ et de nommer madame Mélissa Dumont à titre de signataire pour les documents relatifs à l'adhésion à l'ATR Gaspésie;

**7. Urbanisme :**

7.1. Dépôt du rapport de statistiques sur l'émission des permis et du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel et les statistiques sur l'émission des ainsi que le rapport pour mensuel du service d'urbanisme est déposé aux membres du conseil municipal pour considération.

7.2. Nordika – Usine d'huiles essentielles – Appui à une demande à la CPTAQ.

2021-01-016

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a été déposée à la Ville de Bonaventure par l'entreprise Nortika pour fin d'appui;

**ATTENDU QUE** la demande d'utilisations à fins autres à la CPTAQ est pour un projet forestier de transformation forestière pour la production d'huiles essentielles;

**ATTENDU QUE** la demande n'est pas conforme au règlement de zonage, mais que le conseil s'engage à débiter le processus de modification réglementaire avec un avis de motion et un premier projet de règlement lors de sa réunion du 1er février pour ajouter l'usage-726 Transformation forestière pour production d'huiles essentielles;

**ATTENDU QUE** les lots voisins sont exploités à des fins agricoles et forestières et que les usages prévus par l'entreprise Nortika seraient compatibles avec les activités d'exploitation des terres voisines.

**ATTENDU QUE** les ressources présentes sur le lot seront utilisées à plus de 50 % pour les activités de transformation forestière.

**ATTENDU QUE** les usages faits avec les huiles essentielles entrent dans la production de plusieurs produits essentiels tels que les produits pharmaceutiques, alimentaires, sanitaires, etc.

**ATTENDU QUE** nous jugeons cette demande pour une utilisation à fins autres pour un lot situé en zone agricole dont la majeure partie du lot est caractérisé par un couvert forestier ne vient pas nuire à l'agriculture et que le potentiel agricole des lots faisant l'objet de cette autorisation est faible, car boisé;

**À CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de permettre au demandeur d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour des activités de transformation forestière pour la production d'huiles essentielles, le lot 4 656 322 du cadastre du Québec.

## **8. Sécurité incendie**

### **8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.**

Aucun rapport n'a été déposé.

### **8.2. Autorisation d'embauche d'un nouveau pompier.**

2021-01-017

**CONSIDÉRANT** l'importance de renouveler l'équipe de pompiers volontaires de la Ville de Bonaventure;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du service de sécurité incendie de la Ville;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**QUE** soit autorisée l'embauche de madame Éliane Gélinas Frenette à titre de pompiers volontaires;

**QUE** madame Frenette s'engage à suivre avec succès la formation Pompier I, et ce, dans leurs trois (3) premières années de service.

## **9. Autres**

- 9.1. Affaires nouvelles :
- 9.2. Correspondance.
- 9.3. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

- 9.4. Levée de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire du 11 décembre 2021 soit levée.

---

Roch Audet, maire

---

François Bouchard, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.